



Salesiani

PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE
CNOS-FAP ETS

Publicata su *CNOS-FAP* (<https://www.cnos-fap.it>)

[Home](#) > Origines et développements

Origines et développements

LES ORIGINES

Du traité de Rome au traité d'Amsterdam: les origines

L'éducation et la formation professionnelle ont toujours été un domaine de grand intérêt pour la Communauté depuis la naissance de l'Union européenne, qui a lieu après le Traité de Maastricht, signé le 7 février 1992.

La formation professionnelle en Europe - art. 127 du Traité de Rome: la Communauté doit promouvoir une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres.

Il est possible de retrouver un intérêt communautaire pour la formation professionnelle à partir du 1957, l'année dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Italie, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas ont donné naissance à la Communauté économique européenne: l'art. 127 du traité de Rome a déclaré que la Communauté doit promouvoir une politique de formation professionnelle, qui appuie et complète les actions des États membres, tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle.

L'enseignement secondaire et supérieur en Europe - art. 149 du traité d'Amsterdam : La Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et l'éducation en général, en vertu de l'article 149 du traité d'Amsterdam (1997), la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États, à travers un large éventail d'activités, telles que la promotion de la mobilité des citoyens européens, la conception de programmes intégrés, la formation de réseaux européens, l'échange des meilleures pratiques entre les principaux acteurs dans le secteur, l'enseignement des langues de l'UE.

Quel est le rôle de l'Union européenne?

C'est évident que la formation, l'éducation et surtout l'enseignement supérieur, tout en étant une source de grand intérêt pour l'Union, ne font pas l'objet d'une politique européenne commune: dans les deux cas, autant dans le premier cas, que dans le deuxième, la

responsabilité est des gouvernements nationaux.

Toutefois, il ne serait pas juste de dire que le rôle de la Communauté est limité à une simple harmonisation des décisions prises au niveau national, ou à leur simple «européanisation»: de fait, la Communauté, par l'adoption de nombreux actes officiels et des lignes de financement exclusivement dédiées aux différents secteurs de l'éducation et de la formation en Europe, contribue à:

- Harmoniser les politiques nationales .
- Promouvoir des stratégies de coordination et de coopération entre les institutions de formation et les institutions européennes.
- Promouvoir la mobilité des citoyens européens.
- Développer et soutenir des réseaux en Europe grâce à l'échange des meilleures pratiques entre les principaux acteurs dans ce domaine.
- Élaborer des plans d'action intégrés et promouvoir des instruments financiers pour les atteindre.

LES DÉVELOPPEMENTS

Du Livre blanc de 1993 à la naissance du concept de l'éducation tout au long de la vie: le renforcement des politiques de l'éducation et de la formation en Europe.

Livre blanc sur la stratégie pour la croissance, la compétitivité et l'emploi (aussi connu comme Livre Delors - 1993): Le Livre blanc propose un ensemble de lignes directrices générales pour la croissance et le développement visant à une économie ouverte et compétitive. Six objectifs sont indiqués. L'un d'eux est de se focaliser sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, afin de développer l'aptitude à apprendre, à communiquer, à travailler en groupe, à adapter le savoir-faire et la formation des citoyens qui travaillent. Un objectif qui passe par la création d'un véritable droit à la formation continue, thème clé du dialogue au niveau européen.

Livre vert sur l'innovation(1996): Le document prend comme point de départ l'affirmation que, même si elle a à disposition une excellente base scientifique, l'Europe est moins compétitive que ses principaux concurrents. L'innovation peut être réalisée sur la base de 13 lignes d'action, parmi celles-ci:

- Renforcer les ressources humaines pour l'innovation par le développement de la formation initiale et continue;
- Améliorer la formation tout au long de la vie dans les entreprises, en particulier les PME;
- Reconnaître les compétences acquises « on the job », dans les milieux de travail;
- Créer des liens plus étroits entre le système éducatif et les entreprises; fournir un soutien à la mobilité des étudiants et des chercheurs dans la Communauté et, dans les pays membres, faciliter les relations entre les Universités, les centres de recherche et les entreprises.

1996: Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie : Le 1996, en plus d'être l'année de la publication du Livre vert sur l'innovation, c'est aussi l'année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le message clé est: « on ne doit jamais cesser de s'entraîner ». Le concept de l'apprentissage tout au long de la vie, sera l'un des piliers autour desquels se développera le processus de Lisbonne, considéré comme le point focal pour le développement des politiques d'éducation et de la formation en

Europe, comme en témoigne le traité d'Amsterdam de 1997, qui précise que «la Communauté joue un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation en Europe: collabore avec les États membres afin de développer une éducation de qualité et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ».

L'enseignement supérieur en Europe et le processus de Bologne 1999 : le 19 Juin 1999, les Ministres des pays membres se sont réunis pour signer un document important qui sera appelé Déclaration de Bologne, dans le but d'harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe.

Pour créer un espace européen de l'enseignement supérieur et promouvoir le système européen de l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale, la Déclaration de Bologne a prévu la réalisation de six objectifs principaux:

- l'adoption d'un système de grades académiques facilement reconnaissables et comparables ;
- l'adoption d'un système fondé essentiellement sur deux cycles;
- la consolidation d'un système d'accumulation et de transfert de crédits du type de l'ECTS;
- la promotion de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs et la suppression de tous les obstacles à la liberté de circulation;
- la coopération en matière d'assurance de la qualité;
- la promotion d'une dimension européenne dans l'enseignement supérieur (développement de programmes d'études, coopération entre les universités, programmes de mobilité, programmes intégrés, formation et recherche).

La formation professionnelle en Europe et le Conseil européen de Barcelone (2002):Le principal mérite du Conseil européen de Barcelone est d'avoir apporté au niveau politique un processus qui avait déjà commencé en Octobre 2001 avec la réunion à Bruges des directeurs généraux de la formation professionnelle (DGFP). Ce qui a été appelé plus tard « initiative de Bruges » visait à créer une vision partagée sur les actions d'amélioration des politiques d'EFP en Europe, afin de réaliser pleinement la stratégie de Lisbonne. En se concentrant sur les principes de transparence et de confiance mutuelle, les directeurs ont pris acte de la nécessité de mettre en œuvre une approche volontaire et «bottom-up» (de bas en haut) dans l'EFP en décidant, à ce fin, de collaborer avec les partenaires sociaux.

URL di origine:<https://www.cnos-fap.it/node/33553>